

14-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2025**

Date de convocation

17 mars 2025

Date d'affichage

17 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 26 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOUET, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT),

Étaient absents : M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Pamela GRIDEL.

Vote pour le choix de l'organisme prêteur projet de mise en sécurité RD 463 et RD210

Délibération N°14-25

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'afin de financer les dépenses du projet de mise en sécurité et réhabilitation de la RD 463 et RD 210 il convient de recourir à un emprunt de 320 000 €. Il rapporte la consultation de 3 établissements bancaires : banque Crédit Agricole, banque Crédit Mutuel et Banque des Territoires. La consultation auprès du Crédit Mutuel étant restée sans suite.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la banque Crédit Agricole a remis à la commune une offre ferme pour un emprunt de 320 000 € sur 20 ans au taux fixe de 3,49%.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Banque des Territoires est susceptible d'accorder un prêt à la commune de Badevel, sous réserve de l'acceptation de leur comité d'engagement après présentation du dossier, aux conditions suivantes. Pour être éligible au prêt Transformation écologique « Mobilité » Taux du Livret A (TLA à 2,40% sur 40 ans) + 0,40% soit 2,80%, l'opération doit être :

- Voiries dédiées à la mobilité active (piéton et/ou vélo),
- Pistes cyclables, voie verte,
- Voiries mixtes dédiées aux mobilités durables (vélo, piétons et transports en commun).

La rénovation de voiries, la création, le réaménagement et l'extension de voiries urbaines sont quant à elles finançables via le Prêt Secteur Public Local en taux variable TLA + 1,30% soit 3,7%. Dans ce cadre, l'éligibilité des travaux seraient la suivante :

- RD 463 : Rives Nord TLA+1,30%,
- RD 463 : Rive Sud : TLA+0,40%,
- Carrefour rue de Delle/ rue de Feschés-le-Châtel : TLA+1,30%.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions remises par les différents organismes bancaires ayant répondu, et après en avoir délibéré, avec :

- Voix POUR : 12
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

➤ DÉCIDE de contracter :

- auprès de la Banque Crédit Agricole un emprunt selon les modalités suivantes :

Montant :320000 €

Durée :20 ans

Echéance :5580 €

Taux (fixe)..... 3.49 %

Périodicité : trimestrielle soit 22 320 € par an.

- S'ENGAGE à inscrire au budget principal 2025 les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération, en dépenses de fonctionnement pour les intérêts et en dépenses d'investissement pour le remboursement du capital et en recettes d'investissement, concernant la réalisation du prêt et le remboursement des premières échéances,
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires au budget principal de la commune, aux articles et chapitres prévus à cet effet selon la maquette budgétaire adéquate et en vigueur,
- S'ENGAGE à régler à la Banque Crédit Agricole les sommes dues aux échéances du prêt, comprenant la somme nécessaire au règlement de l'intérêt à la valeur du taux indiqué ci-avant et du capital,
- AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à la délibération 08-24 à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Crédit Agricole.

Fait et délibéré en séance le 26 mars 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 27 mars 2025 et publication ou notification le 27 mars 2025

Le Maire,

The image shows an official circular stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES